

## Rôle d'eau, *Rallus aquaticus* (Linné, 1758)

Classification (Ordre, Famille) : Gruiformes, Rallidés

### Description de l'espèce

Le Rôle d'eau est un petit rallidé assez haut sur pattes avec le corps élancé, prolongé d'une queue courte en pointe toujours relevée, l'oiseau se distingue par son bec long, légèrement arqué de couleur rouge chez l'adulte. Observé de loin, le plumage paraît sombre, excepté le blanc nuancé de beige des sous-caudales. De plus près, on remarque les flancs nettement barrés de noir et de blanc. Le dessus est brun olive finement rayé de noir. Les pattes sont de couleur rose chair à brun rougeâtre et l'iris rouge à orangé.

En période internuptiale, le rôle arbore un plumage sensiblement identique qui diffère par le menton et la gorge blanchâtres. L'iris est plus brun.

Le Rôle d'eau ne présente pas de dimorphisme sexuel marqué.

Le juvénile est moins sombre, sauf sur le dessus du corps. Le cou et la poitrine sont pâle roussâtre, la gorge et les côtés de la tête blanchâtre. Les flancs brunâtres portent des barres sombres et pâles bien visibles. On note également un net sourcil pâle absent chez l'adulte. Le bec est terne.

La mue complète de l'adulte s'étale de mi-juillet à décembre. Elle est partielle en mars-avril. Chez le juvénile, la mue se situe du troisième au cinquième mois, jusqu'en août, rarement après octobre [bg24].

Le répertoire vocal est riche. Le cri le plus fréquent produit par le mâle et la femelle se compose d'une strophe ascendante très sonore. Le cri surprenant émis en toutes saisons ressemble au grognement d'un porc à l'agonie [6]. On entend également toute l'année des petits cris secs espacés. Généralement à proximité du nid, le Rôle d'eau émet des grognements bas étouffés, parfois des sons ronflants (JCR, CD2/pl.14). Les poussins se manifestent par des petits cris plaintifs [bg24].

Longueur totale du corps : 23-28 cm. Poids : 105 à 160 g. chez le mâle et 90 à 125 g. chez la femelle.

### Difficultés d'identification (similitudes)

Difficile à observer dans de bonnes conditions, en raison de ses mœurs discrètes, le Rôle d'eau peut être confondu à une certaine distance avec les trois espèces de marouettes fréquentant l'hexagone. Cependant, le rôle se distingue des marouettes principalement par son long bec rouge et, sauf chez la Marouette ponctuée, *Porzana porzana*, par ses sous-caudales claires. Sa taille est nettement plus importante que celle de la Marouette poussin, *Porzana parva*, et de la Marouette de Baillon *Porzana pusilla*, et seulement légèrement supérieure à celle de la Marouette ponctuée. En revanche, aucune confusion n'est possible au niveau des vocalisations, très caractéristiques pour chaque espèce.

### Répartition géographique

La forme nominale *R. a. aquaticus* niche en Europe, en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Deux autres sous-espèces habitent l'Asie orientale. Le Rôle d'eau occupe tout le continent européen à l'exception de l'Islande et des deux tiers nord des pays scandinaves.

En général, les populations nicheuses du Nord et du centre de l'Europe sont migratrices. Elles hivernent dans le sud du continent et jusqu'en Afrique du Nord.

En France, il est répandu sur l'ensemble du territoire, sauf en montagne et en Aquitaine. Sa nidification en altitude a été prouvée jusqu'à 1215 m dans le Puy-de-Dôme et 1250 m en Cerdagne [bg19]. Il occupe également la Corse et plusieurs îles de l'Atlantique.

En France, l'espèce est migratrice partielle. La sédentarité concerne un grand nombre d'oiseaux, mais certains entreprennent de véritables migrations.

En plus de la population nicheuse probablement sédentaire pour l'essentiel, la France accueille en hiver des rôles originaires de Scandinavie, d'Allemagne, de Finlande, de Pologne et de Suisse, si bien que les densités présentes peuvent être élevées en hiver dans certaines zones humides à végétation palustre abondante.

### Biologie

#### Ecologie

Toutes les variétés de milieux humides, même ceux de taille très modeste comportant un peu d'eau avec beaucoup de végétation palustre suffisent au Rôle d'eau pour se reproduire ou hiverner. Il occupe les marais à grands héliophytes (roseaux, massettes, laïches, etc.), les bordures des étangs, des cours d'eau lents ou des lacs, mais également les saulaies et les aulnaies (ripisylves). Evitant les eaux trop profondes, il marque une prédilection pour les zones humides en voie d'atterrissement.

Les zones comportant des petites plages de vase humide avec des flaques d'eau relictuelles, situées au sein de roselières ou de cariçaies clairiérées constituent son habitat optimal.

### Comportement

Le Râle d'eau, comme d'autres espèces qui vivent cachées l'essentiel du temps dans des habitats humides à formation végétale dense, trahit le plus souvent sa présence par la voix, principal moyen de communication. Les manifestations vocales bruyantes du mois de mars annoncent le début de la période de reproduction chez les oiseaux sédentaires ou les migrateurs fraîchement arrivés. Le rapport scientifique français LEFEUVRE [bg37] indique la dernière décade de février pour les premiers retours migratoires précoces. Le rapport européen ORNIS [bg51] a retenu pour la France la première décade de mars pour le début de ces retours. Les parades nuptiales sont peu connues en raison des mœurs cachées de l'espèce. Peu sociable, le Râle d'eau occupe un territoire bien défini qu'il défend activement contre les intrus.

Dès juillet, mais surtout en août, les jeunes se dispersent jusqu'à une centaine de kilomètres de leur lieu de naissance. Après l'élevage des jeunes, les adultes sont en mue, incapables de voler durant trois semaines. En septembre, voire fin août, débute la migration proprement dite. Celle-ci se poursuit jusqu'en novembre. Vivant caché et volant rarement le jour, le Râle d'eau est un migrateur nocturne capable de couvrir des distances assez élevées, parfois à des altitudes étonnantes. GEROUDET [bg24] cite l'observation d'un jeune râle recueilli vivant en Suisse à 2250 m. Se fauillant discrètement dans la végétation, à la manière d'une souris, le Râle d'eau s'aventure prudemment à découvert pour se nourrir sur des plages de vase ou dans l'eau peu profonde.

### Reproduction et dynamique de population

Le territoire d'un couple s'étend sur 300 m<sup>2</sup> en moyenne [bg24].

On connaît des densités importantes, notamment dans l'estuaire de la Seine, où GUILLEMONT & KOENIG *in* [bg72] notaient une distance de 30 m entre deux nids. Dans le Jura, le G.O.J. [bg22] cite un à deux couples en moyenne par hectare de végétation palustre et SARDIN [8] trouve 17 chanteurs sur 40 ha en Charente.

Le nid est construit dans une touffe de laïche, de roseaux, plus rarement sur des rameaux de saule émergeant de l'eau, ou au contraire sur un sol sec (prairie, champ) à une certaine distance de l'eau [bg24]. La ponte de 6 à 11 œufs s'étale de la fin mars à la mi-juillet. L'incubation qui dure 19 à 20 jours est assurée surtout par la femelle.

Sans exclure les pontes de remplacement qui doivent être courantes, une seconde nidification paraît fréquente. Nidicoles jusqu'à l'âge de cinq jours, les poussins dépendent totalement de leurs parents pendant 15 jours, puis s'émancipent à cinq ou six semaines [bg7].

La capacité des jeunes à voler intervient seulement à l'âge de huit ou neuf semaines, lorsque leur plumage juvénile est définitivement acquis [bg24 ; bg72].

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ huit ans et dix mois [bg60].

### Régime alimentaire

Le régime alimentaire comprend principalement des insectes et leurs larves (coléoptères, diptères, odonates, etc.). Il consomme en quantité non négligeable des petits mollusques, des vers, des crustacés et des araignées.

Le menu est souvent complété par des grenouilles, des tritons, plus rarement par des petits poissons.

Certains individus capturent des oiseaux, pillent des nids ou chassent des micromammifères.

Parfois, le râle consomme partiellement des cadavres de poissons.

A la mauvaise saison, l'omnivorie est de mise. Des graines et des pousses de végétaux, voire des fruits, complètent le régime animal [bg58].

### Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Cor. 53.14)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3170\*- Mares temporaires méditerranéennes (Cor. 22.34)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (Cor. 24.52)

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23)

7210\*- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (Cor. 53.3)

91E0\*- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Cor. 44.3, 44.2 et 44.13)

92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*) (Cor. 44.81 à 44.84).

### Statut juridique de l'espèce

Espèce dont la chasse est autorisée en France. Inscrite à l'Annexe II/2 de la Directive Oiseaux, à l'Annexe III de la Convention de Berne et listée en catégorie C1 de l'AEWA (populations d'Europe/Afrique du Nord).

## Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Le Râle d'eau est distribué quasiment sur l'ensemble du territoire national. Compte tenu du manque de données chiffrées, il paraît difficile de connaître la proportion de râles nicheurs ou hivernants qui fréquentent des espaces protégés. Cependant, la disparition rapide des biotopes favorables dans le pays laisse à penser que les sites protégés (réserves naturelles, réserves de chasse, etc.) jouent un rôle important dans la conservation de l'espèce, concentrant une part de l'effectif national qui va en croissant. On connaît ainsi l'intérêt majeur d'un grand nombre de réserves situées dans les départements de la façade Manche-Atlantique, notamment le Lac de Grand Lieu, ou sur le pourtour méditerranéen avec par exemple, la Camargue. L'ensemble de ces réserves présente toutes les caractéristiques communes d'avoir de grandes surfaces couvertes de végétation palustre où les dégradations et les dérangements sont évités.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation du Râle d'eau est considéré comme favorable en Europe malgré un léger déclin observé dans quelques pays (Ukraine, Grande-Bretagne). L'effectif nicheur européen est estimé à 140 000-360 000 couples [bg2].

En France, une diminution possible de 20 à 50% des nicheurs semble avoir affecté l'espèce depuis les années 1970. Son statut reste néanmoins à préciser. La population française estimée entre 10 000 et 25 000 couples pendant les années 1990 représentait plus de 10% de l'effectif européen estimé [bg53]. Selon une estimation plus récente de la taille de population en Europe [bg2], la proportion de l'effectif nicheur en France se situerait dans une fourchette, comprise entre 6 et 10%.

Les informations dont on dispose montrent que des effectifs nicheurs relativement importants sont présents dans plusieurs régions de France. Ainsi, la Loire-Atlantique accueillait 1 500 à 2 000 couples [7], la Picardie plusieurs centaines [2] et autant en Camargue [bg32]. L'espèce est présente dans les parties bien conservées des vallées alluviales (Saône, basse Loire, Rhin, basse Seine). Une estimation provenant du Rhin en 1991 mettait en évidence un effectif de 150 couples environ [3]. Les zones d'étangs de Lorraine représentent aussi une belle population où une grande majorité d'étangs sont occupés.

L'évolution des populations faisant l'objet de suivis apparaît négative. Le déclin de l'espèce noté dans plusieurs régions est dû à la disparition des habitats aquatiques favorables. Ce constat est relevé par exemple en Aquitaine [1] et dans le Nord-Pas-de-Calais, où 50% de la population a disparu depuis 1970 [bg67].

## Menaces potentielles

La disparition des zones humides, même celles de taille modeste ou leur dégradation, constitue la principale menace qui affecte le Râle d'eau.

Selon le type de zone humide, les transformations hydro-agricoles, les aménagements des bordures des cours d'eau et d'étangs (curages trop forts, berges mises à nu), le développement des loisirs nautiques, l'atterrissement de certaines zones humides (absence d'assec dans les étangs) et les comblements de marais dus à l'extension de l'urbanisation ou de l'industrialisation, sont les causes de la diminution constante des roselières et des autres formations d'hélophytes.

La pisciculture intensive en étangs et localement les aménagements cynégétiques actuels consistant notamment à contrôler (parfois à éliminer) la végétation aquatique qui croît dans et autour des bassins de « tonnes » et autres huttes de chasse, peuvent conduire également à la disparition des roselières. Par ailleurs, outre les prélèvements qui semblent limités à 30 000 oiseaux par an selon l'enquête de 1998-1999 sur les tableaux de chasse de l'ONCFS [bg34], le tir pourrait représenter un facteur menaçant supplémentaire, notamment en Gironde, en Camargue et dans l'Hérault, départements où les prélèvements majeurs sont effectués.

La pollution chimique des eaux due aux rejets d'origine industrielle ou agricole entraîne un grand nombre d'abandons de sites occupés par le Râle d'eau, en raison des modifications des qualités trophiques engendrées, ainsi que de l'altération structurelle de la végétation palustre. Il convient aussi de signaler qu'en période de nidification, une gestion hydraulique inadaptée peut limiter le succès de reproduction par noyade des nids [bg53].

## Propositions de gestion

Le maintien de la population française de râle passe globalement par la protection des zones humides. Les grandes roselières et les ceintures de végétation aquatique partiellement submergée (carex, typha, ...) doivent être maintenues. L'acquisition foncière ou la mise en réserve de phragmitaies, de cariçaies ou d'autres formations végétales palustres peuvent garantir la présence du Râle d'eau dans bien des sites.

Les objectifs de conservation de ces espaces pourront s'appliquer sous forme de compensations pour le maintien en l'état et la gestion correspondante, tel que prévu notamment dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000.

De telles opérations conservatoires apparaissent prioritaires, bénéficiant à l'ensemble de l'avifaune paludicole.

Des mesures de conservation qui contribuent fortement au succès reproducteur de nombreuses espèces dont le râle d'eau ont déjà été initiées dans plusieurs zones humides majeures par les associations, les conservatoires d'espaces

naturels, les fédérations de chasse... (Marais de Carentan, Marais de l'Ouest, Camargue...), mais ne concernent à ce jour que des surfaces modestes qu'il convient d'étendre. Elles consistent notamment au maintien de la végétation aquatique, aux modalités d'entretien des roselières et à une bonne gestion des niveaux d'eau en particulier leur maintien pendant la période de reproduction. Ces mesures visent aussi à la quiétude de l'espèce.

Il est indispensable de mettre en place une gestion hydraulique appropriée et d'assurer une bonne qualité de l'eau.

Les "queues" d'étangs avec leurs différents cortèges floristiques doivent être conservées.

Des interventions de gestion contrôlée en automne dont l'objectif est de créer des clairières au sein des roselières en voie d'atterrissement semblent bénéfiques aux râles [9].

## **Etudes et recherches à développer**

Des études portant principalement sur le recensement des râles nicheurs ou des hivernants pourraient être engagées afin de connaître plus précisément les sites français à forte densité de râles. Une première étape consisterait à mettre en place une méthode standard de dénombrement (chanteurs), qui permettrait de généraliser les comptages et, le cas échéant, de mener une enquête nationale de suivi du râle d'eau. Des techniques de dénombrements standardisés des rallidés par repasse existent [5] et mériteraient d'être appliquées au Râle d'eau comme cela se pratique sur les rallidés américains depuis plus d'une décennie [4].

## **Bibliographie**

1. BOUTET, J.Y. & PETIT, P. (1987).- *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine 1974-1984*. Régional Ornithologique Aquitaine-Pyrénées, Bordeaux. 241 p.
2. COMMECY, X. (1995).- *Atlas des oiseaux nicheurs de Picardie (1983-1987)*. Picardie Nature / Centrale ornithologique Picarde (n° spécial de l'Avocette). 241 p.
3. DRONNEAU, C. & CEOA (1995).- Note d'Ornithologie Alsacienne n° 2. Novembre 1989 à octobre 1993. *Ciconia* 19: 69-100.
4. GIBBS, J.P. & MELVIN, S.M. (1993).- Call-response surveys for monitoring breeding waterbirds. *Journal of Wildlife Management* 57(1): 27-34.
5. LOR, S. & MALECKI, R.A. (2002).- Call-response surveys to monitor marsh bird population trends. *Wildlife Society Bulletin* 30(4): 1195-1201.
6. MULLARNEY, K., SVENSSON, L., ZETTERSTRÖM, D. & GRANT, P.J. (2000).- *Le guide ornitho. Nouvelle édition*. . Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris. 400 p.
7. RECORBET, B. (1993).- *Les Oiseaux de Loire-Atlantique du XIXe siècle à nos jours*. Groupe Ornithologique de Loire-Atlantique, Nantes. 285 p.
8. SARDIN, J.P. (1991).- *Les oiseaux de Charente*. Charente Nature, Angoulême. 189 p.
9. TROTIGNON, J. (2000).- *Des étangs pour la vie. Améliorer la gestion des étangs*. Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier. 70 p.